

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 20 JUIN 2016**

**A 20 H 30**

L'an deux mille seize, le vingt du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Patricia CHANEL, Raphaële BERNARDINIS, Carole BUFFET, Pascale BANSE et Agnès MATHIOT (pouvoir de Mme Séverine BRESSAND). Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, François REVERDY, Michel GIVRE, Anthony PONTUS et Richard DEVOY.

**Excusés** : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à Mme Agnès MATHIOT) et M. François REVERDY.

**Date de convocation du conseil municipal** : Lundi 13 juin 2016

**Mme Carole BUFFET a été désignée aux fonctions de secrétaire de séance.**

**Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.**

**M. le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter les points suivants à l'ordre du jour de la présente séance :**

- Approbation du projet de modifications statutaires du SMISA :
- Décision modificative pour rectification d'une erreur matérielle du budget.
- FPIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour de la présente séance.

### **URBANISME :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des dernières demandes d'urbanisme enregistrées depuis la précédente séance :

#### **Déclarations préalables :**

**Déclaration préalable N° 12** présentée par M. MEYER Michel concernant l'extension d'une terrasse existante en façades est et sud – Construction en bois reposant sur poteaux + 1 escalier pour une surface totale d'environ 30 m<sup>2</sup> – Propriété cadastrée section C n° 1072-514-1006-1075-1076 d'une superficie de 9 937 m<sup>2</sup>. Une partie de la propriété en zone Ub et l'autre en zone A (Projet situé en zone Ub) – Arrêté de non opposition en date du 3 juin 2016.

**Déclaration préalable N° 13** formulée par M. JANTON Gérard concernant un projet de division pour la parcelle cadastrée section D n° 313 d'une superficie totale de 5 460 m<sup>2</sup> en vue du détachement de deux lots constructibles de 1 000 m<sup>2</sup> chacun (zone Ub), le surplus en zone A étant conservé par le propriétaire – Dossier reçu le 17 juin 2016 – Certificat de non opposition en date de ce 17 juin 2016.

#### **Certificat d'urbanisme :**

**Demande de certificat d'urbanisme opérationnel N° 4**, déposée par M. Michel PAGE afin de savoir si la construction d'une maison d'habitation serait possible sur la parcelle cadastrée section A n° 1707 (d'une surface de 364 m<sup>2</sup>), rue St Vincent au hameau de Turgon – Zone Ub du PLU. Dossier en cours d'instruction auprès de la DDT.

**Demande de permis de construire :**

**PC N° 5/2016** : Une demande de permis de construire reçue le 18 juin 2016 concernant un projet de démolition d'une partie d'un hangar agricole couvert mais non clos pour une surface de 101 m<sup>2</sup> ; la partie restante du hangar sera transformée en garage couvert mais non clos pour une surface au sol de 105 m<sup>2</sup> et une ancienne écurie sera aménagée en habitation pour une surface de plancher de 57.5 m<sup>2</sup> – Dossier présenté par M. Pierre CHANEL – Route Neuve – Le Grand Roset à DRUILLAT – Section E n° 1110 et 1111 (538 et 640 m<sup>2</sup>) – Zone Ub du PLU – Dossier en cours d'instruction.

**Droit de préemption urbain :**

Maître BOUVARD a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner concernant la propriété cadastrée section E n° 806-828-842 et 1024, d'une superficie totale de 736 m<sup>2</sup>, située route du Grand Roset, le Roset à DRUILLAT, appartenant actuellement à M. Claude ELLUL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentée (13 présents et 1 pouvoir), décide, par délibération, de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN :**

Lors de l'Assemblée Générale du 9 avril dernier, les délégués ont délibéré afin d'apporter quelques modifications au règlement intérieur et aux statuts du syndicat pour :

**a) Modification du règlement intérieur :**

Rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an au lieu d'une seule actuellement,

**b) Modification des statuts :**

Procéder à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité des présents et représentée (13 présents et 1 pouvoir), approuve la modification des statuts telle que proposée et désigne Mme Raphaële BERNARDINIS, en tant que suppléant supplémentaire pour le SIEA.

Pour mémoire, actuellement : titulaire : M. Jean-Luc EMIN – 1<sup>er</sup> suppléant : M. Marc JUILLARD.

**Mise en place de l'extinction nocturne :** L'organisation d'une réunion publique avant la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public pourrait avoir lieu les 4 ou 8 juillet prochains à 20 h 00 ;

**PERSONNEL COMMUNAL :**

**RIFSEEP :**

L'ancien régime indemnitaire est remplacé par un nouveau système baptisé : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Une réflexion a été nécessaire pour la refonte de l'ancien système et l'instauration des nouvelles règles qui prennent en compte l'organigramme et reconnaît les spécificités de certains postes.

Des groupes ont été déterminés :

- |              |   |
|--------------|---|
| Groupe A 1 : | Secrétaire de mairie et attaché territorial   |
| Groupe C 1 : | Adjoint administratif responsable des RH<br>Adjoint technique polyvalente   |
| Groupe C 2 : | ATSEM<br>Adjoint technique polyvalent,<br>Adjoint d'animation responsable du service de la cantine et ayant<br>Fonction d'ATSEM |
| Groupe C 2 : | Adjoints d'animations.  |

Ce nouveau système doit être mis en application au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

La principale innovation porte sur l'instauration d'un complément indemnitaire aux agents (CIA), en fonction de l'engagement professionnel et sa manière de servir en application des conditions fixées pour l'entretien professionnel.

L'attribution de ce complément est donc à la libre appréciation du Maire, en charge du personnel, suivant des règles encadrées.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentée :

- Valide l'instauration du nouveau régime indemnitaire qui se substituera à l'ancien à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 suivant la proposition établie et validée par le Comité Technique Paritaire.

#### **STAGIAIRE :**

La commune accueille actuellement Mlle Marine LACOMBE qui effectue un stage d'une durée de un mois au secrétariat et donne totale satisfaction dans la réalisation du travail qui lui est confié.

Le Conseil Municipal, par délibération, décide, à l'unanimité des présents et représentée, de lui attribuer une prime d'un montant de 250.00 €.

#### **NOUVEL AGENT TECHNIQUE :**

M. Aurélien SICARD domicilié à NEUVILLE SUR AIN a été recruté pour le poste d'agent technique communal à mi-temps.

Il travaillera également, dans le cadre d'un second mi-temps, pour la commune de NEUVILLE SUR AIN.

Ses horaires ont été fixés comme suit : lundis et mercredis (8 h 00 – 12 h 00 – 13 h 00 – 17 h 00) et vendredis matins (8 h 00 – 12 h 00), soit 20 h 00 hebdomadaires.

La commune devrait également accueillir M. Michel VARLET du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016 dans le cadre de la mise en place d'une période de mise en situation en milieu professionnel.

#### **NUISANCES SONORES :**

Une rencontre a eu lieu le vendredi 3 juin dernier en mairie de DRUILLAT pour réétudier le projet de convention présentée par la Société APRR.

Ont participé à cette rencontre : des représentants de la mairie de PONT D'AIN, DRUILLAT et des associations AC LGV et AIN'TENSION.

Le Conseil Municipal, par délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à signer cette convention sous réserve des articles 8 et 10.

**PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURG-en-BRESSE AGGLOMERATION ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES BRESSE-DOBES SUD REVERMONT, DU CANTON DE COLIGNY, DE MONTREVEL EN BRESSE, DU CANTON DE SAINT TRIVIER DE COURTES, DE TREFFORT EN REVERMONT ET DE LA VALLIERE – APPLICATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI) ARRETE LE 14 MARS 2016 :**

Le préfet de l'Ain vient de faire parvenir l'arrêté en date du 2 juin 2016 portant projet de fusion de la Communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel en Bresse, du canton de Saint Trivier de Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière.

Une délibération portant sur le périmètre proposé, devra être adoptée dans un délai de soixante-quinze jours à dater de la notification de cet arrêté ; à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Ce point figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal en juillet.

**REVISION DU SCOT BOURG-BRESSE-REVERMONT :**

Il est rappelé que le dossier relatif à la révision du SCOT est à la disposition des élus en mairie. Un avis ou un accord sous forme de délibération devra être transmis au SCOT.

Il est prévu de se prononcer sur ce dossier lors de la réunion du Conseil Municipal du mois de juillet prochain.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**TRAVAUX DES COMMISSIONS :**

▶ **COMMUNICATION :**

La commission communication s'est réunie le 30 mai dernier avec pour objectif principal la rédaction du nouveau DRUILLAT INFOS.

Mme Karine DOPONT fait le point sur les thèmes qui seront abordés dans cette feuillette qui sera tirée avec le copieur de la mairie, pour réduire les coûts de publication.

▶ **VOIRIE :**

La commune a reçu les arrêtés définitifs pour les subventions attribuées dans le cadre des enveloppes parlementaires (7 000 € sur l'enveloppe de Mme Sylvie GOY-CHAVENT, pour la tranche conditionnelle de Rossettes ; et 5 000 € sur l'enveloppe de M. Patrick CHAIZE pour la tranche ferme de la Ruaz).

Il est rappelé que le montant prévisionnel des travaux s'établit à :

- 94 973.30 € H.T. pour La Ruaz soit 113 967.96 € T.T.C.,
- 114 876.65 € H.T. pour Rossettes soit 137 851.98 € T.T.C.

La commune a déjà perçu une subvention de 30 000.00 € au titre des amendes de police pour l'ensemble de ce programme et donc 12 000.00 € au titre des enveloppes parlementaires, soit un total de 42 000.00 €.

Sur un montant de dépenses prévisionnelles H.T. de 209 849.95 €, le taux de subventionnement s'élève donc à 20.01 %.

La somme H.T. demeurant à la charge de la commune se chiffre à 167 849.95 €.

Une réunion a eu lieu avec le cabinet de maîtrise d'œuvre (ODISSEE) et l'entreprise en charge des travaux (COLAS) pour notification des marchés et détermination du planning des travaux.

Le Conseil Départemental a émis un nouvel avis de principe concernant ce projet et l'a accompagné d'un « guide d'entretien routier » qui concerne principalement la signalisation verticale et l'accessibilité des arrêts de car.

Le Conseil Départemental avait, dans un précédent avis, précisé que « dans les 2 cas, la structure de chaussée n'était pas conforme aux préconisations du Département. Il conviendrait de prévoir un rabotage de la chaussée actuelle sur 18 cm et de refaire une structure en pleine largeur avec 5 cm de BBSG classe 3 sur 13 cm de GB 3 ».

La commune et le bureau d'études n'avaient pas prévu de refaire la structure en pleine largeur, mais uniquement sur 1 m de large au droit des bordures.

Le surcoût sur les travaux communaux serait de l'ordre de 60 000.00 € H.T. pour la RD 17 et 80 000.00 € H.T. pour la RD 17a. En somme, cela engendrerait un surcoût de 67 %.

Dans l'impossibilité d'honorer la requête du département, M. le Maire a demandé au Département s'il pourrait prendre à sa charge, ce surcoût de travaux générés par son avis.

Le Département n'ayant pas budgétisé cette opération, l'agence se renseignera pour savoir si cela est envisageable.

Par ailleurs, suite à une réunion intervenue dernièrement avec le SIEA, il est apparu qu'un programme d'enfouissement des lignes électriques largement subventionné par ce dernier : 90 % sur le réseau électrique et 30 % sur les réseaux France Télécom (qui représenteraient 10 % du coût des travaux d'enfouissement) était à l'étude et pourrait concerner le hameau des Basses Rossettes.

Mais, pour sa mise en œuvre, il serait nécessaire de reporter les travaux d'aménagement sécuritaires en 2017, afin que le dossier soit monté, les budgets votés et les subventions attribuées.

Plusieurs élus estiment que cette opportunité serait à étudier sérieusement et que sa réalisation apporterait une véritable amélioration pour le hameau.

Un devis a été demandé et une décision sera arrêtée en fonction des possibilités financières.

Les travaux de la Ruaz pourraient débuter en septembre prochain ; le mois de juillet sera consacré à la préparation de ce programme : relevés topographiques, démarches administratives...

Il est envisagé d'adresser un courrier aux habitants des hameaux concernés par ces aménagements pour leur demander d'anticiper leurs éventuels travaux de raccordement nécessitant des traversées de voie, afin d'éviter d'endommager les routes une fois qu'elles auront fait l'objet de réfection globale.

Le point à temps a été réalisé dernièrement.

L'installation des bacs de pré tri contre le mur du cimetière est terminée.

▶ **BATIMENTS :**

Des demandes de dérogation seront formulées dans le cadre des travaux ADAP envisagés à la mairie et à l'église (installation de rampes mobiles)

▶ **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mme Pascale BANSE indique que la préparation de la prochaine rentrée scolaire est en cours. Il sera proposé aux enfants de la grande section maternelle qui le souhaitent une activité dans le cadre des TAP.  
De plus amples informations seront diffusées prochainement.

Mme Pascale BANSE fait savoir qu'en raison d'un nouvel engagement professionnel, elle devra s'absenter de DRUILLAT, pendant plusieurs mois. Il conviendra donc qu'un autre élu soit désigné pour la gestion des affaires scolaires et notamment de l'organisation des TAP.

**DIVERS :**

- **Soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des jeux Olympiques :** L'AMF a demandé aux communes d'apporter un soutien moral à la candidature de PARIS pour l'organisation des jeux Olympiques.

Le Conseil Municipal se prononce par un vote à mains levées comme suit :

14 votants (dont un pouvoir),

Majorité absolue : 8 voix

- Contre : 6 voix,

- Pour : 6 voix (dont celle du Maire, prépondérante)

- Abstentions : 2 voix.

La commune de DRUILLAT apportera donc son soutien à cette candidature.

- **Achat d'un nouveau véhicule communal :** le véhicule communal étant très ancien, il avait été prévu de procéder à son remplacement cette année et un crédit avait été inscrit au budget primitif dans cet optique.

Un véhicule de type RENAULT KANGOO DCI a été acquis dernièrement auprès de la société GREG AUTO SPORT à PONT D'AIN, pour une dépense de 5 648.76 € T.T.C.

1<sup>ère</sup> année de mise en circulation : 2009

Kilométrage au compteur : 69 400 km.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents et représentée, de la souscription d'un contrat d'assurance auprès de la société LE GAN de BOURG-en-BRESSE, pour une dépense annuelle de 412.72 €.

- **Projet de modifications statutaires du SMISA :** le Comité Syndical du SMISA réuni le 26 mai 2016 a adopté les modifications statutaires qui lui ont été proposées, notamment concernant :

- ▶ la prise en charge de l'emprunt restant exclusivement par les collectivités de l'Ain (puisque souscrit par ces dernières avant regroupement avec les collectivités du Jura) – Il est précisé que le remboursement restant porte sur deux années,
- ▶ l'intégration du critère SURFACE dans le calcul de la cotisation,

► la réduction de la part réelle de NEUVILLE à un taux artificielle de couverture de la commune dans le bassin versant.

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité des présents et représentée, approuve les modifications statutaires qui lui ont été détaillées, point par point ; sachant que cette modification permet à la commune de DRUILLAT le maintien de sa cotisation à un taux quasiment similaire à celui de 2015.

- **Décision modificative pour rectification d'une erreur matérielle du budget** : le Conseil Municipal adopte également, à l'unanimité, une délibération pour la rectification d'une erreur matérielle figurant au budget primitif (compte 002)

- **FPIC** : D'après les derniers documents reçus, une forte augmentation du FPIC est encore à prévoir. Ce dossier devant être à nouveau débattu en Communauté de Communes ; de plus amples informations seront attendues avant d'adopter une décision pour augmenter les crédits prévus au budget (Inscrits : 16 000.00 €, d'après la dernière circulaire reçue, DRUILLAT serait redevable de 23 000.00 € et toutes les communes de la CCBDSR verraient leur contribution largement augmentée pour 2016).

- **Plan de désherbage** : Il conviendrait qu'un projet de plan de désherbage soit établi pour la prochaine réunion de conseil municipal afin d'envisager la signature d'une charte phytosanitaire avec le SBVA.

- **Numérotation des rues** : les plaques de numérotation sont arrivées. Après accomplissement de quelques formalités (achat des vis nécessaires, finalisation d'un courrier avec les services postaux...), elles devraient être distribuées.

Le Maire donne connaissance du devis proposé par l'entreprise SIGMA pour les nouvelles plaques destinées aux rues dont les noms ont été modifiés.

Il est décidé de ne pas implanter de plaques pour le chemin des Grandes Pièces (pas d'habitation).

La dépense sera d'environ 1 000.00 € T.T.C.

Les noms des anciennes rues pourraient être rappelés temporairement (ex : anciennement route des Vignes) pour un meilleur repérage géographique (livraison, services divers...).

- **Divers** :

Des membres du public assistant à la présente séance signalent :

► qu'un regard d'évacuation des eaux pluviales serait à nettoyer chemin des Pierres au village et que des gravillons se trouveraient sur la route des Creuses suite aux fortes pluies de ces dernières semaines et à des travaux réalisés par les services d'ERDF.

► que le stationnement d'un poids-lourds sur un terrain communal entrainerait des dégradations au niveau de l'Impasse du Pelloux et pourrait générer des problèmes de sécurité. La commission en charge de la voirie se rendra sur site le mercredi 29 juin prochain à 14 h 00.

**DATE DE LA PROCHAINE REUNION : La prochaine réunion aura lieu le lundi 18 juillet 2016 à 20 h 30.**

**La séance est levée à 23 h 30.**